



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 septembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 mai 2021, le député de Rimouski inscrivait au feuilletton une question demandant au gouvernement de répondre positivement aux demandes d'appui financier de l'ensemble des Auberges du cœur du Québec afin de rehausser le soutien à la mission globale des maisons d'hébergement jeunesse, et ce, dans le but d'assurer la pérennité et le déploiement de leurs activités.

À cet égard, voici quelques précisions que je souhaite apporter quant au financement accordé dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le financement en mission globale des organismes communautaires reconnus au PSOC a été rehaussé de 90 M\$ au cours des trois dernières années, soit 35 M\$ en 2018-2019, 40 M\$ en 2019-2020 et 15 M\$ en 2020-2021. Ainsi, les Auberges du cœur ont pu bénéficier de ces rehaussements comme l'ensemble des organismes communautaires financés par le MSSS.

Je reconnais le rôle essentiel des Auberges du cœur dans la trajectoire de vie des jeunes aux prises avec des difficultés et de leur famille. En ce sens, soyez assuré de notre volonté de poursuivre le soutien accordé à ces ressources qui contribuent au bien-être des jeunes dans les moments charnières de leur développement.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,

Lionel Carmant

N/Réf. : 21-MS-07368